



COMPAGNIE DES ARCHERS D'ETAMPES

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc n° 0891144



24, 25 et 26 Janvier 2020 Concours Salle 2x18m Sélectif pour le Championnat de France



Où ça ?

ATTENTION CHANGEMENT DE GYMNASE HABITUEL

- Gymnase de Tir à l'Arc Blériot, rue du Sergent Chef Bizet, 48.439232 / 2.149514
(Parking de l'école Prévert)

Et comment ?

- 6 départs :
 - Le vendredi 24 janvier à 20h00
 - Le samedi 25 janvier à 9h00, 13h00 et 16h30
 - Le dimanche 26 janvier à 9h00 et 13h30
- Ouverture du greffe une heure avant chaque départ
- Inspection du matériel 15 min avant chaque départ
- 2 volées d'échauffement
- ¼ d'heure de pause entre les 2 séries comptées

Oui, mais les blasons ?

- Les blasons seront ceux suivant la réglementation FFTA en vigueur.
- Les Arcs Classiques désirant tirer sur tri-spots verticaux doivent en faire la demande dès l'inscription, par défaut blason de 40. Le choix du blason est alors définitif à la réception de l'inscription, et aucun changement ne sera accepté.
- Ciblerie non adaptée aux poussins.

Et les récompenses ?

- Aux 3 premiers de chaque catégorie (CL, CO et BB)
- A la première équipe arc classique dames et arc classique hommes
- A la première équipe arc à poulies dames et arc à poulies hommes

La composition des équipes devra être déposée au greffe avant le départ du 1^{er} tireur
Remise des récompenses (à retirer le jour même) le dimanche vers 17h00 suivie d'un pot d'amitié

Et l'inscription ?

- 9€ à adresser impérativement avec la feuille d'inscription jointe
- Chèque à l'ordre de la Compagnie des Archers d'Etampes
- L'inscription sera prise en compte à l'arrivée de la feuille d'inscription et du règlement
- L'utilisation de flèches carbone est sous la responsabilité des tireurs
- Chaussures de sport exigées
- Buffet-bar pendant toute la durée du concours

Et le contact ?

Sylvie TURPIN, 37 bis Grande Rue, 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY

Tél : 06.70.63.54.30 de 18h à 20h30 exclusivement

Les réservations téléphoniques ou par mail doivent être confirmées sous 72h par leur règlement par courrier

e-mail : syl.turpin@orange.fr

Inscriptions à réaliser avant le 02 février 2019

VOUS DEVREZ PRÉSENTER AU GREFFE UN DES JUSTIFICATIFS PRÉVUS AU RÈGLEMENT FFTA
CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE EN L'ABSENCE DE MENTION SUR LA LICENCE
Présentation au Greffe de votre attestation de licence 2020 sur le support de votre choix
Les animaux ne sont pas admis dans le gymnase

